



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 5 JUIN 2018

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois de juin 2018 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches et Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents.

Résolution # 2018-06-83 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 juin 2018 à 20 h.

Résolution # 2018-06-84 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D' l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2018-06-85 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance publique de consultation et de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 ainsi que de la séance extraordinaire du 15 mai 2018 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-06-86 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 2 mai 2018 au 5 juin 2018 dont le montant est de 68 513,26 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 370 199,68 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2018-06-87

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POUR LE PROJET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-212 relative à la participation de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à l'étude d'opportunité d'un regroupement des services de sécurité incendie de plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité de former deux comités; un comité représentant les élus et l'autre, les directeurs des services de sécurité incendie;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, soit mandaté à siéger au sein du comité d'élus avec la conseillère, madame Carol Rivard, à titre de substitut, et monsieur Gilles Bastien, au sein du comité des directeurs de services de sécurité incendie.

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, monsieur Claude Leroux, traite des états financiers de l'année 2017 vérifiés et déposés ainsi que des faits saillants. Il dépose également comme la Loi le prévoit, les contrats totalisant un montant de 25 000 \$ et plus, payés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017. Ce rapport sera publié dans le prochain journal Le Paulinoix et disponible sur le site Web de la municipalité.

Résolution # 2018-06-88

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la venue d'une émission de billets, datée du 12 juin 2018, au montant de 1 843 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, l'une tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Banque Royale du Canada	100 00000	159 300 \$	3,18000 %	2019	3,18000 %
		164 400 \$	3,18000 %	2020	
		169 600 \$	3,18000 %	2021	
		175 100 \$	3,18000 %	2022	
		1 174 600 \$	3,18000 %	2023	
Financière Banque Nationale inc.	98,64500	159 300 \$	2,25000 %	2019	3,28383 %
		164 400 \$	2,50000 %	2020	
		169 600 \$	2,70000 %	2021	
		175 100 \$	2,85000 %	2022	
		1 174 600 \$	3,00000 %	2023	
Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière	100 00000	159 300 \$	3,32000 %	2019	3,32000 %
		164 400 \$	3,32000 %	2020	
		169 600 \$	3,32000 %	2021	
		175 100 \$	3,32000 %	2022	
		1 174 600 \$	3,32000 %	2023	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2018 au montant de 1 843 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 237-2006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolution # 2018-06-89

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billets un montant total de 1 843 000 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
237-2006	1 843 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 237-2006, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 juin 2018.
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année.
3. Les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière.
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	159 300 \$	
2020	164 400 \$	
2021	169 600 \$	
2022	175 100 \$	
2023	180 700 \$	(à payer en 2023)
2023	993 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 237-2006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Résolution # 2018-06-90

AUTORISATION À EFFECTUER UN EMPRUNT DE 90 100 \$ AVEC LA BANQUE NATIONALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05-66 relative au financement d'un emprunt de 90 100 \$ pour le camion incendie unité 439;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la Banque Nationale;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Nationale pour un emprunt d'une somme de 90 100 \$ au taux de 4,82 % pour 5 ans.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-06-91

MANDAT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – 67^E AVENUE – ANNEXE 5 POUR LA DEMANDE DE CA32 ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CA22

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme WSP Canda inc. pour des services professionnels au coût d'environ 1 800 \$ pour le Volet I (annexe 5 pour CA 32) et environ 3 500 \$ pour le Volet II (suivi auprès du MDDELCC/MFFP).

AVIS DE MOTION

La conseillère, madame Carol Rivard, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine session d'un règlement portant le numéro 373-2018 concernant la rémunération des membres du conseil de la municipalité et abrogeant le règlement 307-2013. Considérant les modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL-122) ainsi que les changements annoncés à compter de 2019 pour l'impôt fédéral, il est opportun de remplacer le règlement actuellement en vigueur.

AVIS DE MOTION

Le conseiller, monsieur Denis Thomas, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine session d'un règlement portant le numéro 372-2018 amendant le règlement 360-2017 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Haut-des-Terres, pour une répartition additionnelle de coûts pour des travaux de correction d'un montant total de 1 876,25 \$.

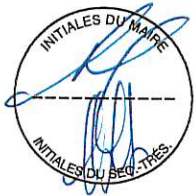
Résolution # 2018-06-92

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT) À PARCS CANADA

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE malgré le fait que le fort Lennox soit fermé pour une période de deux ans, le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une aide financière de 4 827 \$ à l'association coopérante Les Amis du Fort Lennox pour la gestion du bureau d'accueil touristique (BAT) au centre d'accueil de Parcs Canada, afin de s'assurer que l'information touristique soit offerte aux touristes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-06-93

APPROBATION D'EMPLACEMENT (RUE GODIN) - BELL CANADA

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve l'emplacement indiqué sur le plan CM-1 de la firme Télécon design pour la construction de la ligne de téléphone et de télécommunication de Bell Canada.

Résolution # 2018-06-94

APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la difficulté d'approvisionnement de carburant (diésel) entre 19 h et 7 h en semaine et aussi les fins de semaine pour les camions incendie;

CONSIDÉRANT QUE par prévoyance, il est de mise que les camions incendie soient remplis après une intervention;

CONSIDÉRANT QUE certains équipements des travaux publics requièrent du diésel;

Sur proposition de la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un réservoir de carburant (diésel) dans le parc des travaux publics.

QUE l'accès à ce réservoir soit bien contrôlé avec clé, interrupteur et registre.

QUE l'offre de la firme Filgo Énergie soit acceptée.

Résolution # 2018-06-95

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme Aquatech société de gestion de l'eau inc., selon la proposition numéro 20180275, incluant les services professionnels suivants :

- Réalisation de Jar-test afin de déterminer le dosage optimal de coagulant;
- Analyse de l'ensemble des résultats et données techniques recueillis;
- Analyse des données techniques enregistrées par la municipalité au cours des dernières années (débit, charge, injection de coagulant, voile des boues);
- Suite à la réception des résultats de la part du laboratoire accrédité, un rapport sera produit et remis à la municipalité dans les quatre semaines suivantes. Ce rapport détaillera l'ensemble des actions portées lors de la réalisation du mandat, nos constatations et recommandations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE les honoraires de réalisation soient les suivants :

- Directeur de projet : 70 \$/h;
- Technicien-opérateur : 53 \$/h;
- Déplacements : 0,55 \$/km;
- Autres(s) dépense(s) : Au coûtant + 10 % adm.

Résolution # 2018-06-96

RADIATION DE L'IMMATRICULATION DE L'OBNL SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus utile de conserver l'immatriculation de l'OBNL Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, laquelle avait comme principales activités l'établissement et le maintien d'un centre de la petite enfance et la construction d'une maison pour personnes âgées;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande au Registraire des entreprises d'abolir l'immatriculation de l'OBNL Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (NEQ 1171440630).

Résolution # 2018-06-97

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Proposée par le maire monsieur Claude Leroux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller, monsieur Léo Quenneville, à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018.

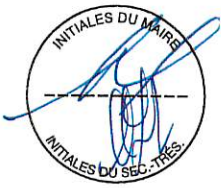
Résolution # 2018-06-98

SUBSTITUT DU MAIRE

Proposée par le maire monsieur Claude Leroux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne le conseiller, monsieur Léo Quenneville, afin d'agir à titre de substitut du maire aux séances du conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2018-06-99

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS D'ÉTÉ ET BANQUE DE REMPLACANTS

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche des étudiants suivants pour les secteurs :

Loisirs et événement ainsi que Travaux publics :

Mesdames Marylène Mayer, Félisha Dion, Kassandra Lalumière, et Messieurs Alexandre Soucy, Franco Agosti, Frédérick Savard et Nicolas Savard.

Blockhaus de la Rivière-Lacolle :

Madame Juliet Gill, Messieurs William Lambeets et Andrew Anderson.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois de mai.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de mai.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois de mai.

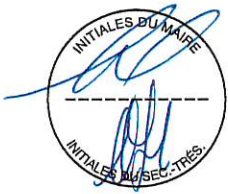
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2018-06-86, 2018-06-88, 2018-06-89, 2018-06-90, 2018-06-91, 2018-06-92, 2018-06-94, 2018-06-95, 2018-06-99.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

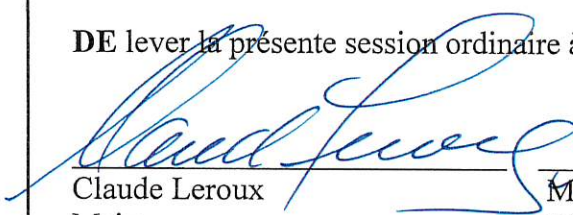
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**Résolution # 2018-06-100
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**


Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 55.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière